

Procès verbal

Le lundi 31 mars 2025 à 16 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Lucien SANS.

Secrétaire de la séance : Cathy RIGOBERT

Présents : Louis RICARD, Lucien SANS, Jean-Louis SANS, Annie CAMPASSENS, Cathy RIGOBERT

Représentés :

Absents et excusés : Lucien FERRAS

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote du Budget Primitif 2025
- Motion de soutien au SDE 65
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2025 (N° DE_2025_009)

Mr le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante, de maintenir les taux d'imposition 2024 et rappelle que ces taux n'ont subi aucune modification durant tout le mandat.

| TAXES | TAUX 2024 (rappel) | TAUX 2025 |
|--|--------------------|-----------|
| Taxe foncière propriétés bâties | 37.69% | 37.69 % |
| Taxe foncières sur les propriétés non bâties | 55 % | 55 % |
| Taxe d'habitation (TH) | 20.50 % | 20.50 % |
| CFE | 45 % | 45 % |

Délibération : adoptée

Vote du budget primitif - ESTENSAN 2025 (N° DE_2025_010)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune ESTENSAN,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE ET DECIDE DE:

L'adoption du budget de la Commune ESTENSAN pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En fonctionnement à la somme de : 151 334.07 €

En investissement à la somme de : 120 795.41 €

ADOPTE A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Adoption d'une motion de soutien à l'électrification rurale, suite à la réforme de financement du CAS FACÉ, en relais de celle portée par le SDE65 et l'Entente Territoire d'Energie d'Occitanie (TEO) (N° DE_2025_011)

Délibération : adoptée

- Questions diverses :

- Cabane de Consaterre : Le cabinet d'architecture PYA a présenté le projet d'extension-rénovation de la cabane de Consaterre. Le chiffrage prévisionnel de ces travaux s'élève à 147 647.94 € TTC. Un dossier de subvention auprès de la Région par l'intermédiaire du CRPGE a été déposé le 31/03/2025 pour bénéficier d'une aide de 80% sur le montant HT prévisionnel de 123 039.95 €. Une déclaration préalable de travaux validée par l'architecte des Bâtiments de France va être déposée auprès de la Mairie de Saint Lary Soulan (territoire administratif).

- Les mesures d'eau ont été faites le 13/03/2025 au soir et font apparaître de nombreuses fuites sur la conduite principale. De nouvelles mesures pour définir les secteurs des fuites vont être réalisées.

Les habitants seront prévenus de la date et de l'heure de ces coupures d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Louis RICARD
Président de séance

Estensan le 21/4/2025

